

MAIRIE DE BEAULIEU-SUR-DORDOGNE (Corrèze)

Séance du Conseil Municipal du 29 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 29 juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Beaulieu-sur-Dordogne, convoqué le 22 juillet 2020, au regard de la situation sanitaire et de la nécessité de locaux adaptés, s'est réuni à la salle polyvalente Sévigné, sous la présidence de Dominique CAYRE, maire,

Etaient présents : Dominique CAYRE, Ghislaine DUBOST, Gabriel BARRADE, Yolande BELGACEM, Jean Pierre LARIBE, Marie Gentil GOURAUD, Philippe ARNAUD, Rose-Marie CAVARROT, Jean MAGE, Nadine CHASTAING, Guy SCHMITTZEHE, Mathieu ROUGERY, Brigitte LEGROS, Jean Paul GAUTHE, Patrick POUJADE, Saverio TRIPODI.

Procuration : Sophie RIOL donne procuration à Dominique CAYRE
Sabrina CAREME donne procuration à Yolande BELGACEM

Absents excusés : Laura LECALVEZ

Absents :

Secrétaire de séance : Rose-Marie CAVARROT

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2020

Aucune observation n'étant formulée le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Communication des décisions du maire :

Sans objet

Délibérations

Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable – SPR – Détermination des membres (titulaires et suppléants)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Beaulieu sur Dordogne transformée en Site Patrimonial Remarquable (SPR) est devenue de compétence communautaire. Ainsi, la Commission Locale qui s'y rapporte l'est devenue également et doit être recréée à cette échelle.

Le Conseil Communautaire a fait le choix de créer une commission locale par S.P.R. pour laquelle il convient de désigner les membres.

Outre les membres de droit que sont le Président de la Communauté de Communes, le Maire de la commune concernée, le Préfet, le Directeur de la DRAC et l'Architecte des Bâtiments de France, la commission compte des représentants du Conseil Municipal, des représentants d'associations et des personnalités qualifiées.

En raison des dernières élections municipales, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de renouveler les membres représentants du Conseil Municipal et propose donc aux conseillers qui le souhaitent de présenter leur candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner :

- Membres titulaires : Ghislaine DUBOST
Jean Pierre LARIBE
Rose Marie CAVARROT
Saverio TRIPODI
- Membres suppléants : Marie Gentil GOURAUD
Philippe ARNAUD
Jean MAGE
Sophie RIOL

Etant précisé que les conseillers ainsi désignés seront proposés à la Communauté de Communes du Midi Corrèzien pour intégrer la Commission Locale du S.P.R. de Beaulieu sur Dordogne qui sera ensuite soumise pour avis au Préfet.

Vote pour : 18 (16 + 2 procurations) contre : abstention :

Subventions aux associations – Attributions 2020

Au vu des demandes de subvention présentées par les associations et de la complétude des dossiers de demande, il est proposé de leur attribuer une subvention comme indiqué ci-dessous :

AUBERGE DE JEUNESSE	1 800 €
AMIS DE LA BDP DE LA CORREZE	100€
BRIVEZAC INITIATIVES	800 €
LOISIRS ET GYMNASTIQUE BRIVEZACOISE	300 €
ASP CORREZE	85 €
COMITE DES FETES BEAULIEU	6 000 €
LE CHŒUR DE BEAULIEU - ASSOCIATION CHORALE	600 €
CLUB DE BRIDGE	600 €
SUBA CAUSSE / CLUB DE PLONGEE	300 €
FNACA	200 €
COMITE QUARTIER DE LA CHAPELLE	300 €
D D E N	50 €
PREVENTION ROUTIERE - COMITE DEPARTEMENTAL	100 €
LES AMIS DE SCHEINFELD	250 €
SOCIETE DE CHASSE BEAULIEU	250 €
SOCIETE DE CHASSE BRIVEZAC	250 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA CORREZE	200 €
HARMONIE BEAULIEU VAYRAC	1 000 €
UNION DEPARTEMENTALE SAPEURS POMPIERS CORREZE	100 €
DONNEURS DE SANG	200 €
PATRIMOINE	1 500 €
LES AMIS DE L'ECOLE	300 €
SECOURS CATHOLIQUE	250 €
CLUB QUESTION POUR UN CHAMPION	50 €
CLUB RENCONTRE	300 €
TETES BLANCHES IDEES VERTES	300 €
BCA : BEAULIEU CLASSIC AUTO	500 €
USB BEAULIEU RUGBY	2 200 €
US BEAULIEU BASKET	1 500 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	1 200 €
FOYER SOCIO CULTUREL COLLEGE	1 800 €
ASSOCIATION SPORTIVE ECOLE DE BEAULIEU	1 200 €
FAMILLE RURALE CANTON BEAULIEU	600 €
TMB - AVENTURES	200 €
ECOLE DE MUSIQUE ACCORDS BEAULIEU	1 000 €
DIVERS	7 115 €
TOTAL	33 500 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer les subventions aux associations selon les modalités ci-dessus

Vote pour : 18 (16 + 2 procurations) contre : abstention :

Budget primitif 2020 – Budget général

Vu le code général des collectivités territoriales,

- Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,
- Après avoir pris connaissance du détail des subventions versées aux associations,
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte le budget primitif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

BP 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	452 355,00	013	Atténuations de charges	20 000,00
012	Charges de personnel	674 900,00	70	Produits des services	66 200,00
014	Atténuation de produits	1 045,00	73	Impôts et taxes	863 365,00
65	Autres charges gestion courante	144 037,00	74	Dotations et participations	481 793,00
66	Charges financières	107 258,25	75	Autres produits de gestion courante	68 060,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	77	Produits exceptionnels	3500,00
022	Charges imprévues	20 301,34			
042	Dépenses d'ordre de fonctionnement	89 338,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000,25
023	Virement à la section d'investissement	401 067,49	R002	Résultat reporté	367 383,83
		1 895 302,08			1 895 302,08

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	3 001,52	13	Subventions d'investissement	605 387,19
21	Immobilisations corporelles	352 024,78	16	Emprunts et dettes assimilées	155 000,00
23	Immobilisations en cours	988 072,74	10	Dotations Fonds divers Réserves (- 1068)	79 500,00
10	Dotations, fonds divers réserves	3 500,00	1068	Dotations Fonds divers Réserves	397 298,43
			165	Dépôts et cautionnement reçus	2 810,00
			20	Immobilisations incorporelles	31 020,00
16	Remboursement d'emprunts	166 000,00	21	Immobilisations corporelles	98 627,11
165	Dépôts et cautionnement reçus	2 810,00	24	Produits de cession	108 100,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000,25	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	89 338,00
041	Opérations patrimoniales	46 120,48	041	Opérations patrimoniales	46 120,48
D001	Solde d'exécution reporté (Déficit)	427 738,93	021	Virement de la section de fonctionnement	401 067,49
		2 014 268,70			2 014 268,70

Vote pour : 18 (16 + 2 procurations) contre :

abstention :

Budget primitif 2020 – Budget Ecolotissement de la Michoune.

Vu le code général des collectivités territoriales,

- Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

BUDGET ECO LOTISSEMENT LA MICHOUNE (voté au chapitre ; montant HT)

FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
article	contrôle	Intitulé	Montant	article	contrôle	Intitulé	Montant
6015	011	terrains à aménager	101 000,00 €	7015	70	vente terrains aménagés	10 000,00 €
6045	011	études, prestations de service	279 900,00 €	7133	042	variation en cours de production	0,00 €
605	011	travaux	27 000,00 €	71355	042	variation terrains aménagés	368 000,00 €
	65		0,00 €	774	77	subvention exceptionnelle	115 120,00 €
608	043		0,00 €				
7133	042	variation en cours de production	90 344,76 €				
			498 244,76 €				
658	65	frais accessoires	5,00 €	758	77	reliquat TVA	5,00 €
6522	65	reversement comm.	0,00 €	796	043	transfert charges	5 124,76 €
6611	66	intérêts emprunt					
71355	042	variation terrains aménagés	0,00 €				
002	002	résultat fonct. reporté		002	002	résultat fonct. reporté	0,00 €
022	022	dépenses imprévues					
			498 249,76 €				498 249,76 €

INVESTISSEMENT

16874	16	dette rbt avance commune	0,00 €	1641	16	emprunt	0,00 €
				1687	16	avance commune	0,00 €
3351	040	travaux en cours	101 000,00 €	3351	040	en cours de prod° - terrains	90 344,76 €
3354	040	travaux en cours	240 000,00 €	3354	040	en cours de prod° - études	0,00 €
3355	040	travaux en cours	27 000,00 €	3355	040	en cours de prod° - travaux	0,00 €
33581	040	travaux en cours	0,00 €	33581	040	en cours de prod° - frais acces	0,00 €
33586	040	travaux en cours		33586	040	en cours de prod° - frais financ	0,00 €
3555	040	terrains aménagés	0,00 €	3555	040	terrains aménagés	368 000,00 €
001	001	résultat inv. reporté	90 344,76 €	001	001	résultat inv. reporté	0,00 €
			458 344,76 €				458 344,76 €

Vote pour : 18 (16 + 2 procurations)

contre :

abstention :

Budget primitif 2020 – Budget du lotissement du Rétaillou

Vu le code général des collectivités territoriales,

- Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

BUDGET LOTISSEMENT DU RETAILLOU - BRIVEZAC – 2020

FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
article	contrôle	Intitulé	Montant	article	contrôle	Intitulé	Montant
6015	011	terrains à aménager	10 012,50 €	7015	70	vente terrains aménagés	10 001,50 €
6045	011	études, prestations de service	20 000,00 €	7133	042	variation en cours de production	0,00 €
605	011	travaux	0,00 €	71355	042	variation terrains aménagés	134 693,50 €
608	011	frais accessoires	0,00 €	774	77	subvention exceptionnelle	0,00 €
	043		0,00 €				
71335	042	variation en cours de production	114 682,50 €				
			0,00 €				
			144 695,00 €				
658	65		5,00 €	758	77		5,00 €
6522	65	reversemt commune	0,00 €	796	043	transfert charges	0,00 €
6611	66	intérêts emprunt					
71355	011	variation terrains aménagés	0,00 €				
002	002	résultat fonct. reporté		002	002	résultat fonct. reporté	0,00 €
022	022	dépenses imprévues					
		TOTAL	144 700,00 €			TOTAL	144 700,00 €

INVESTISSEMENT

16874	16	dette	0,00 €	1641	16	emprunt	0,00 €
				1687	16	avance commune	134 693,50 €
3351	040	travaux en cours	112 999,95 €	3351	040	en cours de prod° - terrains	92 988,95 €
3354	040	travaux en cours	21 693,55 €	3354	040	en cours de prod° - terrains	21 693,55 €
3355	040	travaux en cours	0,00 €	3355	040	en cours de prod° - études	
33581	040	travaux en cours		3355	040	en cours de prod° - travaux	
33586	040	travaux en cours	0,00 €	33581	040	en cours de prod° - frais acces	
				33586	040	en cours de prod° - frais financ	
3555	010	terrains aménagés	0,00 €	3555	040	terrains aménagés	0,00 €
001	001	résultat inv. reporté	114 682,50 €	001	001	résultat inv. reporté	0,00 €
		TOTAL	249 376,00 €			TOTAL	249 376,00 €

Vote pour : 18 (16 + 2 procurations)

contre :

abstention :

Questions diverses :

Monsieur le Maire fait un point sur les activités touristiques communales :

- ✓ L'aire de camping-car : très bonne fréquentation depuis la fin du confinement : une hausse sur juillet de plus de 200 nuitées par rapport en 2019,
- ✓ La gabare : même constat que pour l'aire de camping-car.

Monsieur le Maire fait part également des remerciements :

- ✓ De riverains pour la pose de panneaux de voirie au bourg de Brivezac,
- ✓ De l'EHPAD « Les Gabariers » pour le don de la commune à l'occasion de l'épidémie COVID

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 00h20.